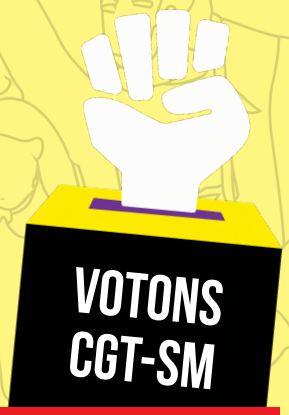
POUR LA JUSTICE DE DEMAIN

Élections professionnelles du **3 décembre** au **10 décembre 2026**



UNE JUSTICE HUMAINE, ACCESSIBLE, INDÉPENDANTE ET DOTÉE DES MOYENS DE SES MISSIONS

LE CSA MINISTERIEL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le comité social d'administration ministériel réunit toutes les directions du ministère et est amené à se prononcer sur l'ensemble des questions et projets de textes qui ont trait :

- à l'organisation et au fonctionnement des services, à l'évolution des métiers, des effectifs, des emplois et aux politiques de recrutement, aux statuts et à l'échelonnement indiciaire ;
- aux évolutions technologiques et aux méthodes de travail ainsi qu'à leur incidence sur le personnel ;
- à la politique indemnitaire ;
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
- à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle, à la parité et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail ;
- à l'ensemble des dispositions statutaires propres à chaque corps de personnel, qu'il émane de la DGAP, de la DSJ, de la PJJ, du secrétariat général ou de tout autre service du ministère.

BILAN 2022-2026

• UN SYNDICALISME DE LUTTE ET DE REVENDICATIONS

Cette dernière décennie et plus particulièrement ces deux dernières années ont été marquées par un recul inédit des libertés individuelles et des droits fondamentaux ainsi que par la multiplication de politiques toujours plus répressives et sécuritaires. Contre les atteintes à l'État de droit, contre la bouc-émissarisation des personnes étrangères, pour une politique pénale et pénitentiaire capable de faire face à l'urgence de la surpopulation carcérale, contre des réformes de la justice des mineur·es uniquement répressives, nos organisations prennent des positions claires et initient des actions fortes : mobilisations, recours contentieux, prises de parole dans la presse, auditions parlementaires...

Vos représentant·es CGT/SM sont du côté d'une justice à la hauteur de ses missions, de ses agent·es et de ses usager·ères.

• EXPERTISE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

En 2022, en formation spécialisée ministérielle, la CGT et le SM ont sollicité une expertise sur les conditions de travail au sein des juridictions afin de faire la lumière sur la réalité des difficultés rencontrées par les collègues en juridiction et la souffrance qui peut en résulter. L'administration n'y a pas fait droit mais a ouvert des négociations sur la qualité de vie et les conditions de travail aboutissant à un protocole en 2025.

• ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Lors des négociations de l'accord ministériel 2024-2026, la CGT et le SM ont obtenu la création d'un axe entièrement dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) incluant des dispositions sur la protection fonctionnelle et l'octroi d'autorisations d'absence accordées aux agent·es victimes de violences conjugales pour effectuer les démarches administratives nécessaires. Vos représentant·es CGT/SM ont de surcroît obtenu la création de postes à temps plein de délégué·es indépendant·es. Ils et elles ont en outre obtenu le fait que la déclinaison de l'accord soit un objectif d'évaluation des encadrant·es et qu'elle soit inscrite dans tous les échelons des instances de dialogue social.

• LE PERSONNEL ADMINISTRATIF : GRAND OUBLIÉ DE NOTRE MINISTÈRE

La CGT et le SM portent depuis toujours le respect de leurs missions et des salaires dignes pour ces agent·es qui sont bien souvent le premier visage de l'institution. Si des discussions ont enfin été engagées grâce à vos représentant·es CGT/SM, nous attendons avec détermination les résultats des négociations initiées.

• CRÉATION D'UNE FILIÈRE TECHNIQUE MINISTÉRIELLE, ANCIENNE REVENDICATION DE LA CGT

Le ministère de la justice a récemment ouvert des « discussions » aboutissant à la création d'une filière technique depuis le 1er janvier 2026. Cependant, il reste encore beaucoup à faire !

• LE TÉLÉTRAVAIL, OUI MAIS POUR TOUTES ET TOUS

Adaptation des modalités de travail propulsée par la crise du Covid, la CGT et le SM ont constamment œuvré pour qu'elle s'inscrive dans une égalité d'accès pour toutes et tous, en garantissant l'autonomie des agent·es tout en préservant les collectifs de travail.

REVENDICATIONS

Aujourd'hui, quelle que soit notre direction, le constat est le même : la charge de travail explose, les salaires stagnent pour les fonctionnaires et nous assistons au démantèlement organisé du service public pourtant ô combien important de la justice.

Ce n'est pas une fatalité. Ce sont des choix politiques.
La CGT et le SM font un choix différent : celui de règles claires qui protègent les agent·es et un service public de qualité pour les usager·ères.

LA CGT

est la première force syndicale de la fonction publique, le plus puissant syndicat, celui qui est le plus à l'écoute des agent·es et qui a pour vocation de les rassembler dans l'action unitaire pour conserver les acquis, défendre les salaires, les emplois publics et gagner des droits nouveaux. La CGT, c'est l'ensemble des agent·es de toutes les professions, rassemblé·es autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité.

LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

est la première organisation à s'être constituée en syndicat de magistrat·es. C'est le seul syndicat qui s'engage en faveur d'une justice indépendante et égale pour toutes et tous, apporte un soutien concret et quotidien à celles et ceux qui la rendent et initie de nombreuses actions et prises de parole en faveur des droits et libertés.

VOTER POUR LA CGT ET LE SM AU CSA MINISTÉRIEL

c'est donner votre voix à des représentant·es qui s'engagent sans relâche à rassembler les agent·es autour de revendications offensives : défense du service public, protection du statut, amélioration des conditions de travail, indépendance de la justice, lutte contre les politiques sécuritaires.

▶ PROGRÈS SOCIAUX

La justice ne peut plus fonctionner à flux tendu. Le manque chronique d'effectifs désorganise les services, épuise les agent·es et dégrade la qualité du service rendu.

Nous exigeons un plan massif de recrutements, tous corps confondus : magistrat·es, catégories A, B et C pour mettre fin aux vacances de postes et aux carences structurelles en ressources humaines.

Nous refusons le recours systématique aux contractuel·les pour pallier ces manques. Les emplois permanents doivent être occupés par des fonctionnaires. Pour les agent·es déjà en poste, il est urgent de mettre fin à la précarité par la revalorisation des rémunérations, l'harmonisation des statuts, la création de véritables voies d'intégration et une formation adaptée dès la prise de fonctions.

La reconnaissance des agent·es ne peut pas se limiter à des discours. Elle passe par des mesures statutaires fortes, à la hauteur de leur engagement et de leur rôle indispensable dans le fonctionnement de la justice.

Enfin, nous exigeons des moyens matériels dignes : locaux adaptés, outils de travail fonctionnels, conditions d'exercice respectueuses. Travailler dans la justice ne doit plus rimer avec débrouille et dégradation.

Sans moyens humains et matériels, il n'y a pas de justice de qualité. Nous refusons cette pénurie organisée.
Plus largement, nous revendiquons :
• le dégel immédiat du point d'indice avec indexation sur l'inflation ;
• la prise en compte intégrale du régime indemnitaire pour le calcul à pension ;
• l'abrogation du jour de carence et le rétablissement du versement à 100% de la rémunération versée aux agent·es en congés maladie ordinaire.

JUSTICE INDÉPENDANTE ET HUMANISTE

L'indépendance de la justice n'est pas un principe abstrait : c'est une condition essentielle de l'État de droit et de la confiance des citoyen·nes dans l'institution judiciaire. Elle garantit que chaque décision est rendue en droit, à l'abri des pressions politiques, hiérarchiques ou médiatiques.

Mais cette indépendance ne se limite pas aux magistrat·es. Elle concerne l'ensemble du personnel de justice. Elle suppose des moyens suffisants, des effectifs à la hauteur, et des conditions de travail qui permettent à chacun·e d'exercer ses missions avec rigueur, éthique et discernement.

Aujourd'hui, les logiques gestionnaires, les impératifs de performance chiffrée et les injonctions contradictoires fragilisent cette indépendance en dénaturant le sens du travail judiciaire. Défendre l'indépendance de la justice, c'est refuser que les décisions soient dictées par des objectifs quantitatifs, des ambitions politiques ou des contraintes budgétaires.

C'est aussi revendiquer une organisation du travail respectueuse des métiers, de leur expertise et de leur autonomie professionnelle. S'engager pour l'indépendance de la justice, c'est enfin défendre un service public accessible, équitable et humain, au service de toutes et tous.

RESPECT DES DROITS

Une administration qui respecte ses agent·es doit commencer par respecter leurs droits.

Nous imposons des critères clairs, transparents et opposables pour les promotions, les mutations et l'attribution des primes.

Nous revendiquons le retour des CAP, seules garanties d'un contrôle collectif, équitable et transparent des décisions de gestion.

Nous exigeons également, à l'instar des CPIP, l'intégration à l'annexe au décret des LDG des autres corps, afin de sécuriser les règles de mobilité et les rendre lisibles pour toutes et tous.

Les droits des agent·es ne sont pas négociables. Ils doivent être garantis, contrôlés et appliqués.

La CGT et le SM feront également tout pour éradiquer le management toxique qui sévit bien trop souvent dans notre ministère. Des cellules d'écoute indépendantes et des moyens dédiés doivent impérativement voir le jour.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ne peut plus être un affichage. Malheureusement, la priorité ministérielle annoncée sur cette question ne se traduit pas en acte et nous le dénonçons régulièrement avec force. Elle doit devenir une réalité concrète, dans les carrières comme dans les conditions de travail.

Aujourd'hui encore, les inégalités persistent : carrières ralenties, promotions bloquées, pénalisations liées à la maternité ou aux contraintes familiales. Cela est inacceptable.

Nous revendiquons des mesures immédiates et effectives : des promotions sur place pour garantir des parcours équitables, le respect plein et entier des droits liés à la parentalité et la fin des discriminations fondées sur le sexe ou l'état de santé.

Nous refusons que la maternité, la parentalité, le handicap ou la maladie soient des freins à une carrière. Nous refusons que les agent·es paient le prix de leur vie personnelle ou de leur santé.

L'égalité professionnelle ne se décrète pas, elle s'impose, par des droits opposables, des pratiques transparentes et des engagements contraignants pour l'administration.

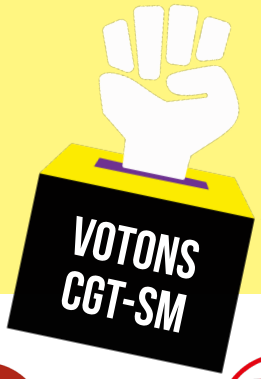
Face à la répression organisée des agent·es et de leurs représentant·es, face à la déjudiciarisation qui éloigne toujours davantage les citoyen·nes de leur Justice, face à la casse méthodique du service public menée au nom des économies budgétaires, nous ne céderons rien. Le CSA-M doit redevenir un lieu de conquêtes sociales, pas une chambre d'enregistrement des réformes gouvernementales. Ensemble, faisons du vote CGT et Syndicat de la Magistrature un vote de résistance, de propositions et d'espoir pour reconstruire une Justice humaine, indépendante et au service de toutes et tous.

VOTER CGT ET SM, C'EST REPRENDRE LA MAIN SUR SON TRAVAIL, SA RÉMUNÉRATION ET SA VIE.

NOS CANDIDATS

Les représentant.es **CGT-SM** sont d'autant plus légitimes que ce sont des acteurs et actrices de terrain, au contact des collègues, en poste dans leur service, qu'ils et elles subissent donc également les évolutions managériales, informatiques, procédurales... et ne sont pas déconnecté·es de la réalité du quotidien des personnels.

01. **Samuel GAUTHIER,** DGAP, CEA, CP Nantes
02. **Alexa LELAURIN,** DSJ, SA, DACS
03. **Eneko ETCHÉVERRY,** DGAP, DPIP, SPIP 93
04. **Ségolène MARQUET,** Magistrate, VPP, CA Rennes
05. **Josselin VALDENAIRE,** DPJJ, Éducateur, EPEMO Nîmes Courbessac
06. **Nicolas PEYRIN,** DGAP, CC, MA Pau
07. **Henri-Ferréol BILLY,** DSJ, DGSJ, CA Pau
08. **Maud KERVELLA,** DGAP, CPIP, SPIP 56
09. **Pierre MSIKA,** Magistrat, JE, TJ Lille
10. **Claire BARRY,** DPJJ, CADEC, UEAJ Nord Vaucluse
11. **Michaël DOS SANTOS,** DGAP, CEA, MC Poissy
12. **Cyrielle BURBAN,** DSJ, Greffière, CA Paris
13. **Noémie DECARPIGNY,** DGAP, CPIP, SPIP 69
14. **Eva COTHIAS,** Magistrate, JAP, TJ Bobigny
15. **Cyril FRANCHESQUIN,** DPJJ, Adjoint Technique, DT Rennes
16. **Olivier FOGLIA,** DGAP, CEA, CP Mont de Marsan
17. **Véronique BAILLY,** DSJ, Adjointe Administrative, TJ la Roche sur Yon
18. **Delphine COLIN,** DGAP, CPIP, SPIP 92
19. **Manon LEFEBVRE,** Magistrate, Substitute, TJ Lille
20. **Hélène FAUCON-DEMOL,** DPJJ, ASS, UEMO Saint-Omer
21. **Nicolas CUSSET,** DGAP, CEA, ENAP
22. **Corinne LAMBLA,** DSJ, Cadre Greffière, SAR Placée Colmar
23. **Kelly BIANCO,** DGAP, CPIP, SPIP 11
24. **Jasmine HOEFLER,** Magistrate, VPE, TJ Saint Pierre de la Réunion
25. **Delphine ROUPIE,** DPJJ, Psychologue, STEMOI Béziers
26. **Sosefo HALAHIGANO,** DGAP, CEA, CP Marseille
27. **Manon LATOUR,** DSJ, Greffière, Tprox Dole
28. **Benjamin BONS,** DGAP, CPIP, SPIP 14
29. **Judith HAZIZA,** Magistrate, VPLD, TJ Strasbourg
30. **Souad GLET,** DPJJ, Adjointe Administrative, UJPE Pontoise



pénitentiaire la cgt

insertion probation la cgt www.cgtspip.org

la cgt Justice PJJ Protection judiciaire de la jeunesse

la cgt Chancelleries et Services Judiciaires

SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE